



BULLETIN D'INFOS

PAYS BEAUME - DROBIE

Printemps 2017

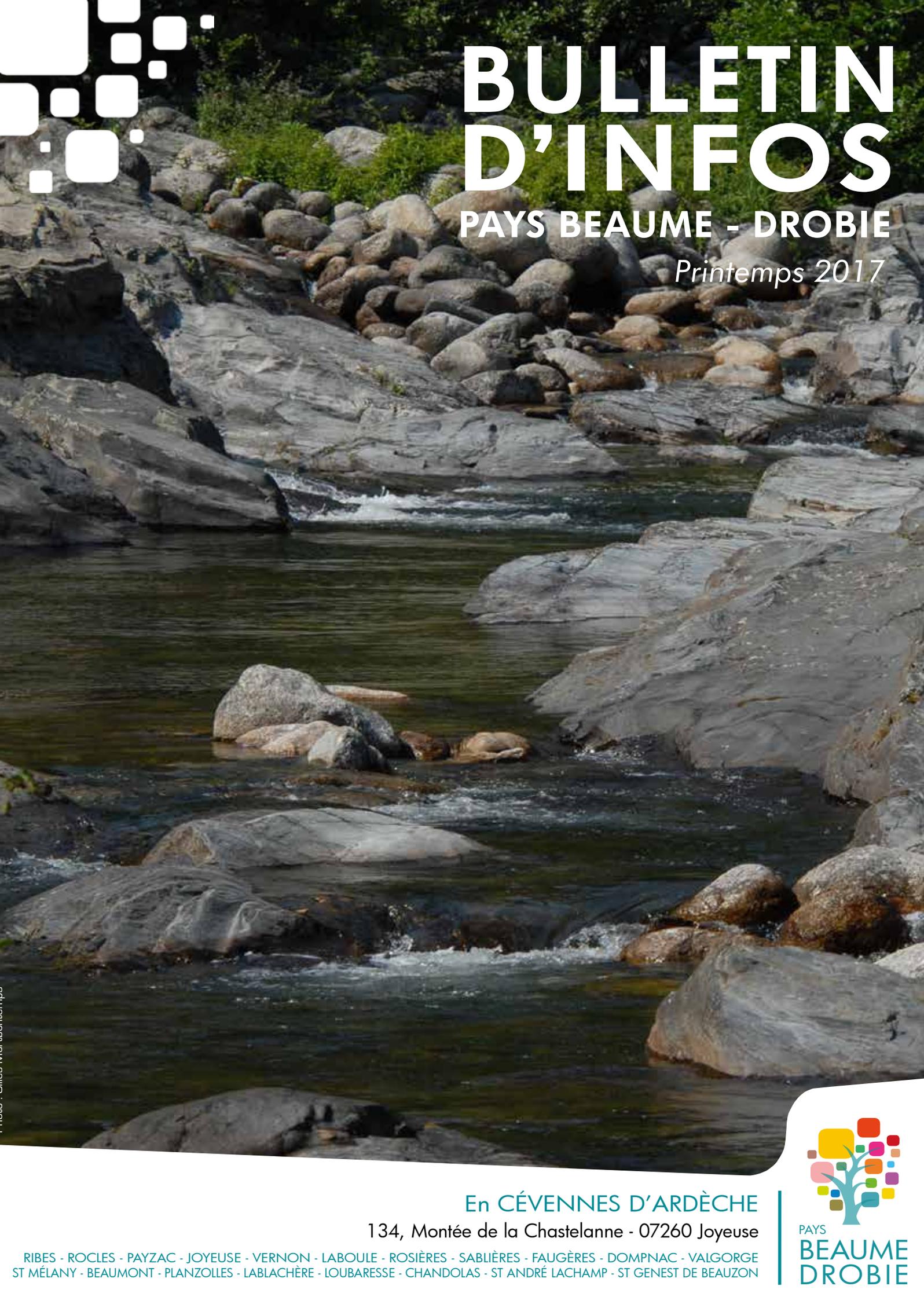


Photo : Simo / via gettyimages



PAYS
**BEAUME
DROBIE**

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

134, Montée de la Chastelanne - 07260 Joyeuse

RIBES - ROCLES - PAYZAC - JOYEUSE - VERNON - LABOULE - ROSIÈRES - SABLIERES - FAUGÈRES - DOMPNAC - VALGORGE
ST MÉLANY - BEAUMONT - PLANZOLLES - LABLACHÈRE - LOUBARESSE - CHANDOLAS - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON

LE MOT DU PRESIDENT



Alain Mahey

Construisons ensemble l'avenir du Pays Beaume-Drobie !

Quelques mois après la mise en application de la Loi NOTRe qui renforce les intercommunalités dans leur légitimité et dans leurs compétences, la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie continue sa marche en avant avec comme objectifs principaux de se structurer, s'organiser, se développer pour défendre une ambition commune, mettre en place un projet de territoire cohérent, durable et partagé ainsi que des services au public de qualité, d'équité et de proximité pour les habitants.

Pour bâtir un projet de territoire, il faut aller plus loin dans la coopération intercommunale en créant une culture commune, en trouvant des synergies nouvelles, en mettant en commun nos ressources, nos énergies et nos talents. Investir pour renforcer le territoire et le bassin de vie qu'il représente tout en préservant les équilibres financiers des communes et de la Communauté de Communes, c'est préparer notre avenir et celui de nos enfants.

Pour relever ce défi, l'ensemble des élus et des personnels du Pays Beaume-Drobie se mobilisent au quotidien. J'ai le plaisir de mener ce travail aux côtés d'hommes et de femmes qui, à travers leurs actions et leurs engagements donnent du sens à la « chose publique » et à l'intérêt général. C'est un honneur de défendre avec eux les valeurs d'un monde rural en profonde mutation pour créer un territoire actif, responsable et solidaire.

Urbanisme, aménagement du territoire, développement économique, enfance-jeunesse, éducation artistique et culturelle, réseau de lecture publique, environnement, gestion et traitement des déchets, développement du très haut débit, ... les sujets ne manquent pas pour préparer l'avenir de notre territoire. Des projets importants vont rythmer cette nouvelle année. La masse des investissements 2017 est estimée à 3 millions d'euros. C'est autant d'argent public dont pourront profiter les entreprises locales.

- L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal nous permettra de définir les actions d'aménagement et de développement du Pays Beaume-Drobie. Le débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) aura lieu dans le courant de cette année.
- Le déploiement de la fibre optique va également débuter prochainement. L'objectif est de raccorder tous les foyers et entreprises du Pays Beaume-Drobie d'ici 2025. Choisir la fibre aujourd'hui, c'est l'assurance de répondre aux besoins numériques de demain. À ce jour, l'investissement est estimé à 2 500 000 € sur 8 ans. C'est un élément d'attractivité incontournable pour notre territoire.
- La Communauté de Communes va également poursuivre ses investissements pour favoriser l'accueil d'entreprises avec le lancement prochain du chantier du parc d'activités artisanales du Barrot à Rosières.
- La construction d'une nouvelle crèche à Rosières devrait débuter dans le courant du second semestre.
- Lancement de l'étude de faisabilité d'une station essence à Valgorge.
- Du côté du musée de la châtaigneraie, l'entretien de la collection et une nouvelle muséographie sont en cours.
- La construction de locaux techniques communautaires à Joyeuse devrait voir le jour au cours du dernier trimestre de même que les travaux d'installation de toitures photovoltaïques à la maison de l'enfance à Lablachère et sur le bâtiment dédié à la transformation de châtaignes à Rocles.
- 2017 sera aussi l'année de la prise en main et de la gestion des zones d'activités économiques pour lesquelles la Communauté de Communes est désormais compétente en lieu et place des communes.
- Depuis le 1er janvier 2017, la loi réforme l'organisation de la promotion touristique c'est-à-dire les missions exercées par notre office de tourisme. Nous avons choisi de le réunir avec celui de la communauté voisine des Vans en Cévennes pour créer une destination « Cévennes d'Ardèche » mais aussi et surtout pour une meilleure efficacité. C'est une formidable occasion de fédérer et d'améliorer la performance de l'accueil touristique du sud Ardèche. Il s'agit d'une réforme économique essentielle pour nos territoires.

Pour que vive notre intercommunalité, il faut que souffle « l'esprit communautaire » pour l'animer et la faire progresser. Mon rôle est de renforcer les solidarités territoriales et d'appeler au dépassement des individualismes locaux. Travailler ensemble c'est mettre en œuvre les projets structurants qui assureront l'avenir du Pays Beaume-Drobie en créant les infrastructures dont tout notre territoire a besoin et que les communes seules ne pourraient mettre en œuvre.

Alain MAHEY
Président

Communauté de communes
du Pays Beaume Drobie
CS 90030
134, Montée de La Chastellanne
07260 Joyeuse

Tél : 04 75 89 80 80
Fax : 04 75 89 80 98

Courriel : cdc@pays-beaumedrobie.com
www.pays-beaumedrobie.fr

AU FIL DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'ATELIER CHÂTAIGNES ET LA BERGERIE DU TANARGUE INAUGURÉS...



La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie a construit et aménagé un atelier de transformation de châtaignes sèches à Rocles. Loué à la CUMA « Envie de châtaigne », il permet aux producteurs membres de ce groupement de bénéficier de meilleures conditions de travail. L'action économique de la Communauté en matière agricole est concrète, aux côtés des acteurs de la filière.

Le bâtiment a été inauguré en octobre en présence d'Alain Triolle, Préfet de l'Ardèche, Sabine Buis, Députée, Raoul L'Herminier, Conseiller Départemental, Alain Gibert, Maire, Jean-Luc Flaugère, Président de la chambre d'agriculture, et d'un public nombreux.



Mythique massif des Monts d'Ardèche, le Tanargue voit tous les ans s'animer sur ses flancs de nombreux troupeaux d'ovins montant en transhumance sur la dernière estive collective du Département.

La cabane pastorale utilisée par les bergers était vétuste et insalubre. La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie a construit une nouvelle, qui a été inaugurée à l'occasion de la montée des troupeaux à l'estive. Les bergers ont ainsi un toit digne et de bonnes conditions de travail.

La « cabane pastorale » est mise à disposition du Syndicat des Transhumants du Tanargue contre une redevance qui couvre les frais engagés par la Communauté.

UN NOUVEAU CAMION AU SERVICE OM



En 2016, le service « ordures ménagères » a réceptionné un nouveau camion, en remplacement du précédent, devenu vétuste et coûteux en entretien après de nombreuses années de service. Le choix s'est porté sur un camion performant et innovant tant d'un point de vue mécanique, qu'en matière de benne. Par sa compacité et ses performances, il est tout à fait adapté aux routes étroites, puisqu'il sera avant tout engagé sur les communes de la montagne. L'autre défi était d'avoir, sur un encombrement réduit, un volume utile important permettant d'effectuer les longues tournées de collecte.

Ce nouvel outil permettra d'améliorer le fonctionnement du service, et donc ses coûts quotidiens en carburant et entretien.

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES ASSOCIATIONS



A l'occasion du Salon des Associations de septembre 2016, la Communauté de Communes a organisé une matinée de présentation-formation à destination des responsables associatifs sur les questions juridiques, de risques et d'assurance. Les questions furent nombreuses sur des préoccupations concrètes et le public à répondu présent avec intérêt à cette formation.

Une belle fête de randonnée

La fête de la randonnée en Cévennes d'Ardèche a eu lieu dimanche 15 mai 2016 à Saint-André-Lachamp. Ce fut une très belle réussite. Entre 400 et 500 personnes ont déambulé sur le magnifique site et ont pris part aux différentes activités proposées par les organisateurs.



La qualité des paysages, du programme et de l'accueil ont été à la hauteur de cette fréquentation. 120 randonneurs le matin et une centaine l'après-midi sont partis sur des randonnées encadrées par les accompagnateurs d'Ardèche randonnée, tandis qu'une cinquantaine d'enfants ont participé à une chasse au trésor nouvelle formule appelée « géocaching ». Une centaine de personnes ont essayé les VTT à assistance électrique mise à disposition par Amc7.

Quant aux autres ateliers, ils n'ont pas désempilé, qu'il s'agisse du cyclotour avec Jean-Dominique Denis, de l'atelier de l'Ecole du vent, de celui proposé par Charline Meyer autour de la céramique, et de l'exposition de Omer Arrijs.

Les producteurs fermiers locaux étaient aussi présents pour le plaisir du palais, la journée étant rythmée par la fanfare mafieuse et déjantée... des Monelli.

La fête de la randonnée 2017 aura lieu à Sablières le

dimanche 14 mai, avec de nombreuses randonnées accompagnées, un marché de producteurs, et des animations sportives, culturelles et musicales.



Créa'mômes en images

Pour clôturer deux années de partenariat entre le relais d'assistants maternels, les crèches, les centres de loisirs, le service jeunesse, les artisans d'art et les artistes du territoire, la Communauté de Communes a organisé la journée Créa'mômes le 5 novembre 2016 à Rosières. Exposition des créations des enfants, photos des ateliers d'art éphémère et expositions itinérantes des artistes. Ateliers créatifs et musicaux, sans compter la représentation « Danse & Slam », création des jeunes dans le cadre du programme d'éducation artistique et culturelle.



LES MILLES PATTES ET LES FARFADETS INTERCOMMUNAUX

La Communauté de Communes gère désormais en direct la crèche « Mille Pattes » et le centre de loisirs « Les Farfadets »

Depuis le 1er Janvier 2017, la Communauté de Communes a repris en gestion directe la crèche mille pattes à Rosières et le centre de Loisirs les Farfadets à Lablachère.

Depuis leur création en 2003 et 2008, ces services indispensables aux familles étaient gérés par deux associations. Ces structures étaient financées par les collectivités locales, la Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole, avec un soutien du Département. La Communauté de Communes a pu apprécier l'implication et le dévouement des différents membres associatifs au cours de toutes ces années.

Un essor important

Depuis la prise de compétence « enfance jeunesse famille » par la Communauté de Communes en 2010, ces services ont vu leur activité se développer considérablement. Face à ces évolutions, les bénévoles associatifs se trouvaient en difficulté pour la gestion au quotidien des structures. Les deux associations ont donc sollicité l'intercommunalité pour qu'une gestion directe par la collectivité soit mise en place. Les personnels se sont montrés volontaires pour intégrer la collectivité.

Une gestion intercommunale directe

Cette gestion directe est désormais effective, le personnel a été repris dans le cadre du transfert,

et c'est Valentine Dal Fiume, coordinatrice des services qui en assure désormais la responsabilité, tant au niveau de la qualité de service, que de l'organisation générale.

Un fonctionnement inchangé

Pour les familles, peu de changement en pratique, la crèche restera ouverte en août pour répondre aux besoins des parents actifs, et le centre de loisirs continuera à proposer ses activités le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, ainsi que les séjours de vacances. Un conseil des parents dans chaque structure sera mis en place pour continuer à participer à la vie des services.

Un guichet unique pour les inscriptions

Afin de faciliter le fonctionnement des crèches et leur accès pour les parents, la Communauté de Communes a mis en place un guichet unique en 2016. Une seule adresse pour inscrire son enfant en crèche, et pour trouver une assistante maternelle : Isabelle Roche à la Maison de l'Enfance à Lablachère, tel 04 75 93 59 23.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site enfance jeunesse sur :

www.pays-beaumedrobie.com

Prochainement un site spécifique dédié aux familles sera mis en ligne avec toutes les informations complémentaires nécessaires pour les inscriptions des enfants, permettant également le règlement des factures en ligne.



CINDY ET CASSANDRA AU SERVICE JEUNESSE

Le service jeunesse de la Communauté de Communes a intégré deux jeunes en « service civique », Cindy Monteiro et Cassandra Hervé pour prendre une part active à deux projets lancés par la collectivité.

Nous les avons rencontrées.

Cassandra et Cindy, pouvez-vous vous présenter ?

Cindy : Je suis Cindy Monteiro. Je viens d'Aubenas. J'ai fait un bac pro « Services aux personnes et aux territoires » (SAPAT) au lycée Olivier de Serres et un BEP service aux personnes.

Cassandra : Moi je suis Cassandra Hervé. Je viens de Sablières. J'ai suivi l'école à la maison, puis j'ai passé le « Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur » (BAFA).

Pourquoi un service civique ?

Cindy : J'avais envie de travailler avec des jeunes. Je prépare le concours d'assistante sociale et je voulais avoir une activité utile et qui me forme en même temps. Je voulais aussi monter des projets avec les jeunes. Ici, je vais acquérir une expérience pendant mes 8 mois de présence.

Cassandra : J'avais envie de travailler avec des enfants dans le cadre de l'animation. C'est aussi pour avoir une expérience sur les projets à réaliser avec et pour les enfants. Après, mon projet est de créer une ferme pédagogique à Loubaresse. Et puis je me suis occupé de la junior association de Sablières « l'Assos aux cèpes » avec laquelle le service jeunesse travaille beaucoup. J'en ai été Présidente et j'ai voulu continuer dans le même esprit pour les enfants et les jeunes. Je suis ici pour 6 mois.

Quelles sont vos missions ?

Cassandra : J'interviens sur la création d'une malle pédagogique sur le thème du vivre ensemble. Elle comporte des jeux, des livres, de la musique, des vidéos et des films. Elle est destinée aux animateurs et à l'ensemble des intervenants du service jeunesse pour les aider dans leur travail. Mon intervention va de la définition du contenu de la malle jusqu'à l'achèvement du projet, après des phases de test et d'essai. J'en suis à cette phase qui permet de recueillir leurs impressions et d'échanger sur le projet.

Cindy : J'interviens sur le projet « L'oreille des jeunes ». Je vais à la rencontre des jeunes de



12 à 30 ans du territoire pour cerner leurs besoins, les attentes pour vivre ou mieux vivre en Pays Beaume-Drobie. Je les contacte directement, où ils peuvent me contacter sur loreille.desjeunes@gmail.com. Mais je vais aussi aller les voir pour échanger, dans la rue, au collège, aux arrêts de bus. Les choses bougent beaucoup sur le secteur jeunesse et ma mission consiste à connaître leurs envies pour adapter les politiques de la Communauté de Communes.

Ces missions sont-elles intéressantes ?

Cindy : Oui. J'aime le rôle d'interface, de relation. Les rencontres sont très enrichissantes. L'avis des jeunes est rarement demandé et les politiques pour la jeunesse sont souvent pensées par des personnes plus âgées. Je suis là pour faire un lien et faire entendre la voix des jeunes.

Cassandra : Oui, ma mission est bien perçue et attendue par les personnes qui travaillent à la Maison de l'Enfance. Leur contact est très intéressant et confirme mon choix d'aller avec un projet professionnel éducatif pour les enfants et adolescents.

Le RAM à Paris

Les 28 et 29 janvier 2017, le Relais d'Assistants maternels de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, ainsi que tous les RAM ardéchois, se sont rendus à Paris.

L'objet du voyage ? La rencontre professionnelle des assistantes maternelles dont le thème était cette année « Les fondamentaux revus et corrigés » : le sommeil, l'alimentation, la motricité, les interdits, la place de l'adulte...

Des rencontres placées sous la présidence de Jean Epstein psychosociologue qui travaille auprès des jeunes enfants, des adolescents et des familles depuis 1974. Reconnu en France et à l'étranger, il dirige des groupes de recherche et pilote des actions sur le terrain. C'est un sociologue très investi dont le travail est basé sur des enquêtes, des rencontres et des entretiens réalisés avec des professionnels du milieu. Ses deux sujets de prédilection sont la construction des repères chez l'enfant et l'adolescent, et l'évolution de la famille dans ce cadre.

Son travail porte principalement sur le rôle du jeu et du plaisir dans l'éveil, sur l'apprentissage du non et du partage, et sur l'impact de la prise en compte du rythme de chaque enfant dans son développement.

Ce spécialiste a permis aux assistants et assistantes maternelles du territoire de se former pour mieux accueillir vos enfants.

Grâce à une participation financière de la CAF pour la prise en charge du transport en train et de l'hébergement, pas moins de 86 assistantes maternelles ardéchoises ont fait le voyage.

Les professionnelles en formation premiers secours

La Communauté de Communes a organisé en 2016 des sessions de formation aux gestes de premiers secours pour les professionnelles de l'enfance de ses services, et pour les assistantes maternelles du RAM.

Un élément de sécurité essentiel pour savoir réagir vite et bien en cas d'accident ou de problème de santé urgent.



L'ANNÉE EN IMAGES AU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Tout au long de l'année, les services regroupés dans le pôle « enfance jeunesse » de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie travaillent pour proposer des activités aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux familles.

Crèches, centres de loisirs, relais d'assistants maternels, service jeunesse, structures partenaires interviennent avec un riche programme et un panel de services variés à découvrir sur www.pays-beaumedrobie.com, rubrique « enfance-jeunesse ».



Service jeunesse - aménagement du local des jeunes, l'Appart, à Joyeuse



Première édition de CréaMôme. De nombreux ateliers artistiques proposés aux enfants par les intervenants du Projet art et Culture



Tous les vendredis matin « l'îlot partages »



Journal intime - Street danse et écriture au service jeunesse



Toute l'année, l'îlot Z'enfants propose différents moments de convivialité les samedis Café des familles



Tous les mardis « l'îlot petits pas »



Journée ski alpin à Villard de Lans (Isère) pour les 9-12ans avec le centre de loisirs « Les Farfadets »



Journée à Dompnac au village miniature le « Ron de Fades » avec le centre de loisirs « Les Farfadets »



Fabrication et lancement de fusées à eau et air avec le centre de loisirs « Les Farfadets »



Initiation au « bliclou » pour les 4-6 ans avec Julien avec le centre de loisirs « Les Farfadets »



Dompteurs de papier - centre social de Valgorge



Spectacle au RAM avec Camille Guillemet



Défilé « halloween » au centre de loisirs de Valgorge



Atelier barbotine à la crèche de Valgorge

Les 4 objectifs d'un PLUi

1 - Elaborer un projet de territoire

Bien réfléchir et nourrir ce projet avec une approche spatiale et patrimoniale en traitant toutes les questions autour de la gestion de l'espace : ressources, agriculture, espaces habités, économie, déplacements, énergies ...

2 - Se donner des moyens concrets et utiles à l'urbanisme opérationnel

Orientations d'aménagement et de programmation, emplacements réservés, droit de préemption urbain, règlement d'urbanisme, aspect extérieur des constructions ...

3 - Assurer la cohérence de ce projet à une échelle plus large

Notamment avec le projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLH (programme local de l'habitat), la charte du PNR, les politiques régionales, départementales ou nationales ...

4 - Gérer les droits à construire

Les communes pourront instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...) à partir du règlement du PLUi.

Par contre, l'attribution des autorisations de construire reste de compétence communale.

A L'HEURE DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce nouveau document se substituera aux Plan d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme communaux et aux Cartes Communales des communes si elles en sont dotées. Il devra respecter les objectifs des lois dites « Grenelle de l'Environnement » et du Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 101-2 qui précise les objectifs des PLU.

Une échelle pertinente

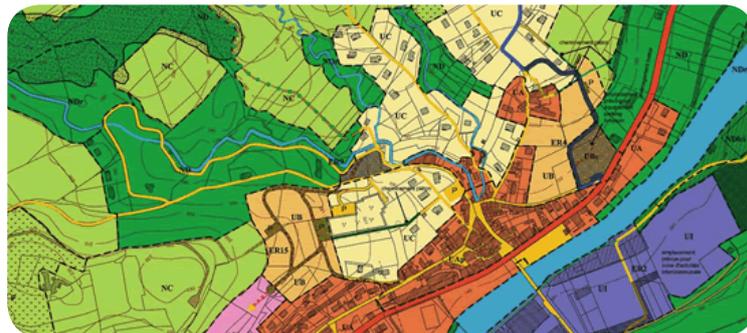
Dans ce domaine, la dimension intercommunale est une plus-value certaine puisque les choix fait par telle ou telle commune peuvent avoir des impacts qui dépassent largement le cadre de cette commune. C'est un gage de cohérence dans la gestion de l'espace, et une nouvelle approche embrassant le territoire à une échelle globale et non à l'échelle fragmentaire de chaque commune.

Des objectifs clairs

En priorité, il devra assurer la cohérence des objectifs de développement. Pour cela, il devra permettre de maîtriser et rationaliser le développement urbain, de

promouvoir la revitalisation des centres bourgs et de permettre le développement rural. Il doit aussi assurer l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, ou encore la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable. Enfin, il doit prévoir les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, dans une logique de mixité sociale.

Il doit aussi veiller aux perspectives de développement d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrés.



Informez-vous ... et participez !

La travail d'élaboration du PLUi se fait dans une logique de concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels, privés, et des citoyens. Des outils d'expression spécifiques ont été mis en place par la Communauté de Communes. Saisissez-vous en !

Rubrique spéciale sur le site internet

www.pays-beaumedrobie.com

Registre de concertation

Registre mis à disposition au siège de la Communauté de Communes à Joyeuse (134 montée de la Chastelanne)

Organisation de réunions publiques

Une réunion publique sera organisée sur chaque secteur géographique de la Communauté (plaine, piémont et montagne) aux trois étapes suivantes : diagnostic - PADD et mise en forme réglementaire du projet de PLUi.

Adresse E-mail dédiée au PLUi

plui@pays-beaumedrobie.com

Courrier au Président

Possibilité d'écrire au Président au siège de la cdc : 134, montée de la Chastelanne, CS 90030, 07260 JOYEUSE



UN TRAVAIL D'URBANISTE



Afin de conduire la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie pouvait soit recourir à un cabinet spécialisé, soit recruter un urbaniste. C'est cette seconde solution qui a été retenue : moins coûteuse, plus souple, plus adaptée pour assurer un suivi de proximité sur le dossier...

Entretien avec Guillaume Martinez, urbaniste en charge du PLUi, qui a pris ses fonctions en juin 2016.

Guillaume Martinez, pouvez-vous nous expliquer votre rôle et les missions qui sont les vôtres ?

J'ai été recruté par la Communauté au mois de juin 2016 avec comme mission principale l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Cette tâche occupe la grande majorité de mon temps de travail et le reste est consacré aux autres missions d'urbanisme (adaptation des documents d'urbanisme locaux, élaboration des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), suivi du Droit de Préemption Urbain (DPU), liens avec les bureaux d'étude externes...).

Quel cursus universitaire et professionnel avez-vous suivi ?

Après un DEUG géographie et une maîtrise d'aménagement du territoire, j'ai été diplômé d'un DESS en Urbanisme à Montpellier en 2000.

J'ai ensuite travaillé pendant 15 années dans un bureau d'études privé en tant que responsable de la cellule urbanisme.

Quels sont les principaux enjeux de cette procédure de PLUi ?

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme est une démarche rigoureuse, très encadrée par la Loi. Elle suit un déroulé dont toutes les étapes sont prévues par les textes.

Réaliser un plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale est une démarche très cohérente mais qui nécessite un fort travail de terrain et de relations avec les élus, la population, les associations et les services de l'Etat.

L'enjeu principal est de bâtir un véritable projet de territoire à horizon 10-15 ans mais surtout que celui-ci soit partagé et réalisé en concertation avec les habitants de notre territoire.

Le calendrier

2016-2017 : diagnostic territorial
Réalisation d'un état des lieux exhaustif sur la démographie, le logement, l'économie, les équipements, l'aménagement de l'espace et l'état initial de l'environnement. Ce document doit définir les enjeux et les besoins.

2017 : PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présentera les objectifs en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de consommation de l'espace, de développement économique, d'équipements, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, de préservation de l'environnement et des paysages.

2018 : mise en forme réglementaire

Définition du zonage du territoire, du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation et du rapport de présentation, qui justifie les choix opérés. Une procédure d'évaluation environnementale du projet de PLUi sera également intégrée.

2019 : consultations et enquête publique

Le projet de PLUi sera soumis pour consultation et avis aux personnes publiques associées et aux différentes commissions. Une enquête publique sera ensuite organisée. Le public pourra consulter le projet de PLUi et les différents avis émis par les personnes publiques associées, rencontrer le commissaire enquêteur et émettre des avis et remarques sur le projet.

2020 : approbation de la procédure Mise en application du PLUi

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Des aides financières à la rénovation :

La Communauté de Communes lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 3 ans. L'OPAH a pour objectif d'aider les propriétaires à rénover leur logement grâce à des subventions pour travaux, un accompagnement technique et une assistance administrative. L'OPAH a pour objectif de réhabiliter une centaine de logements privés à l'initiative des propriétaires entre 2017 et 2020.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires privés qui occupent leur logement ou qui le mettent en location pour les aider à engager des travaux de rénovation de qualité et adaptés. Les aides varient selon vos ressources entre 15 et 50 %.

Trois axes prioritaires :

Les axes d'intervention prioritaires de l'opération sont :

- l'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements pour permettre aux personnes vieillissantes en perte d'autonomie de rester à domicile
- le traitement des situations d'habitat indigne ou très dégradé.
- le développement d'une offre locative de qualité à loyer maîtrisé dans les centres-bourgs de Joyeuse, Rosières et Lablachère.

Comment ?

La communauté de communes va missionner un opérateur pour vous informer et vous conseiller dans vos projets de réhabilitation. Des permanences seront organisées et les dates vous seront bientôt communiquées

Renseignements : 04 75 89 80 80.



La nouvelle signalétique installée

L'année dernière nous annonçons la mise en place d'une nouvelle signalétique de proximité légale et cohérente à l'échelle de la communauté de communes.

Depuis juillet 2015, en application de la Loi, les pré-enseignes sur les bords des routes et signalant les activités d'hébergement, de restauration, les stations essence, garages, les services d'urgence, etc. sont interdites. Elles doivent être démontées.

Pour que les acteurs économiques puissent être correctement signalés, la communauté et les communes se sont groupées pour mettre en place, sur leurs territoires respectifs une signalisation routière normalisée : la Signalisation d'Information Locale (SIL).

Cette SIL a pour but de guider l'usager de la route vers un service ou un équipement. Elle est limitée aux activités utiles aux personnes en déplacement (hébergement, restauration, garages, stations-service, activités touristiques ou de loisirs).

Elle ne doit en aucun cas gêner la lisibilité de la signalisation directionnelle routière. Les panneaux utilisés sont conformes à la charte signalétique du Parc Naturel Régional avec un fond de couleur différent par type d'activité.

Une première commande a eu lieu en 2016. Une seconde est en préparation. Si votre entreprise fait partie des activités pouvant être signalées dans le cadre de cette SIL, n'hésitez donc pas à vous rapprocher de votre mairie pour vous faire recenser !

ORDURES MÉNAGÈRES : VERS UNE TARIFICATION INCITATIVE

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie va lancer début 2017 une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative pour le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Pour responsabiliser les pollueurs

La Loi dite du Grenelle Environnement de 2009, prévoit que sera mis en œuvre un cadre législatif permettant l'instauration par les collectivités territoriales d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets des ménages et assimilés. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.

Vers un meilleur tri

Dans le cadre d'une tarification incitative, l'usager est encouragé à mieux trier des ordures, à diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) produites, mais également sa production globale de déchets.

Une nécessité quand on sait que le volume de déchets ménagers produit en France a doublé en 40 ans. Chaque jour chaque Français jette 1 kg de déchets. Donc, après le tri des emballages et le compostage, un nouveau défi se présente : la réduction des déchets.

La redevance incitative a un double objectif :



- faire évoluer le mode de financement pour le rendre plus juste ;
- favoriser de nouveaux gestes permettant de réduire la production de déchets.

Un sujet en réflexion

Cette étude constituera une véritable aide à la décision pour la communauté de communes qui décidera ensuite de la mise en place ou non de la tarification incitative. Ce travail doit permettre l'analyse des conséquences d'un passage à la tarification incitative d'un point de vue technique, financier et organisationnel. L'étude permettra aux élus d'évaluer si le passage en tarification incitative est réalisable et réaliste selon ces critères.

Beaume-Drobie territoire à énergie positive

Dans le cadre des démarches de transition énergétique, les Communautés de Communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans viennent d'être labellisées « Territoire à énergie positive pour le croissance verte » par le Ministère de l'environnement. Alain Mahey et Jean-Paul Manificier ont ainsi signé la convention d'objectifs et de financement à Paris fin février.

À la clef, 800 000 € de subventions destinées à des investissements écologiques dans plusieurs domaines participant à la préservation de l'environnement et à la transition énergétique. Les actions conduisant à des économies d'énergies dans plusieurs domaines ont été retenues en priorité : chaufferie bois pour les bâtiments publics, parc de véhicules électriques et de vélos électriques pour les collectivités et le public, création de voies vertes, travail sur la biodiversité.

Un programme ambitieux qui contribue de manière concrète à un niveau local à la mise en œuvre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le tout en apportant des retombées économiques concrètes pour les entreprises des deux Communautés de Communes concernées.



DE NOUVELLES RÉSIDENTES À PÉPIT'ART

En octobre dernier, les trois professionnels des métiers d'art qui résidaient à Pépit'art se sont implantés « en pleine terre », à quelques encablures de Chandolas. Ils auront passé en tout trois ans à Pépit'art, où ils ont été accompagnés pour démarrer leur activité artistique. Florie Keller, sérigraphe, a rejoint l'équipe de Noir Cambouis aux Vans, un atelier collectif de graveurs. Célia Pascaud et Antoine Brodin ont, eux, implanté leur atelier de verriers dans l'ancienne école communale de Saint-André-de-Cruzières.

Trois nouvelles résidentes ont été sélectionnées courant juin pour prendre leur suite. Elles ont en commun l'envie d'intégrer le dispositif Pépit'art, qui permet à de jeunes professionnels des métiers d'art d'être accompagnés tout au long de leur démarrage

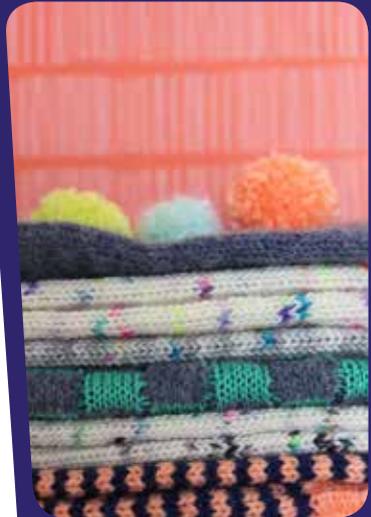


Tiffany AUZANNEAU, *designer textile*

Le métier de designer textile est constitué d'idées et d'envies, de beaucoup de recherches et de passion. C'est ce métier qu'exerce Tiffany, jeune passionnée de tricot, qui a décidé de s'installer en Ardèche l'an dernier, après avoir obtenu une licence en design textile. Elle tricote avec sa machine les choses qu'elle voit, qu'elle imagine, qu'elle dessine. La machine est son outil, ses mains sont les actrices et grâce à cela le fil devient matière. C'est ce qui lui a plu avec le tricot. Elle tricote des couleurs, des textures, des formes. Mais surtout pulls, écharpes, des bonnets, chaussettes, housses, couvertures, abat-jours, bijoux... Les idées viennent de ce qui l'entoure, de ce qui lui plaît. Elle s'inscrit dans un univers aux couleurs vives et aux motifs très présents.

Du tricot oui ... mais du tricot moderne et actuel !

d'activité. Etre professionnel des métiers d'art signifie en effet être à son compte, et comme tous les entrepreneurs, savoir mener de front les questions administratives, de comptabilité, de commercialisation, de communication... en plus de la maîtrise d'un savoir-faire technique particulièrement complexe. A Pépit'art, les jeunes professionnels sont soutenus tout au long de leur parcours par des experts mobilisés par le Pays de l'Ardèche Méridionale, qui anime la pépinière, par ailleurs propriété de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie. Ainsi, l'Institut régional pour les métiers d'art et la création contemporaine de Saint-Etienne, mais aussi l'association Amesud, ou encore l'agence pour le développement des métiers d'art sont sollicités pour apporter leurs conseils en fonction des besoins des résidents.



Gwladys LOPEZ, *potière céramiste*

La terre, quoi de plus simple et complexe à la fois ? C'est le champ des possibles qui a happé cette jeune éducatrice spécialisée. Après un parcours dans le médico-social, à un moment donné de sa vie, il lui a paru évident de créer, de produire et de partager.

Elle a alors pris le temps d'une année de formation afin d'apprendre les techniques du travail de la céramique. L'Ardèche, terre d'artisans (d'art) lui semblait un endroit idéal pour démarrer son nouveau métier. Aujourd'hui, l'entrée à la pépinière rend son projet réalisable et l'enrichira de partage et de collaboration avec les autres résidentes.

Son travail de la céramique s'oriente vers la notion d'embellir les petites choses du quotidien, en créant des objets fonctionnels et d'autres... peut-être moins... Le tout au gré de l'inspiration et de l'expérimentation.

Anne-Lise Roussy, *plasticienne céramiste*

Installée en Ardèche depuis 14 ans, Anne-Lise enseigne les arts plastiques auprès d'enfants et d'adolescents. En parallèle, elle a toujours mené une activité artistique hétéroclite. Aujourd'hui, la céramique et principalement le Raku sont devenus ses domaines de prédilection.

Résident dans les Gorges de l'Ardèche, elle est très attachée à son territoire. Emmerveillée par sa beauté, sa biodiversité, ses roches, ses rivières, ses plantes, ses êtres vivants, ses couleurs, son histoire, ces sources d'inspiration lui permettent de tisser un nouveau lien avec la nature et se retrouvent dans ses sculptures.



Pépit'Art : Pépinière
des Métiers d'Art de
l'Ardèche

Gwladys LOPEZ
gwladys_lopez@hotmail.com
06 86 28 13 23

Tiffany AUZANNEAU
tiffany@auzanneau.com
06 86 58 90 65

Anne-Lise ROUSSY
anne-lise.roussy@orange.fr
06 71 21 42 08

Musée de la Châtaigneraie : au bon soin des collections

La Communauté de Communes gère le Musée de la Châtaigneraie à Joyeuse. Riche d'une collection de plusieurs centaines d'objets liés au monde rural et castanéicole en particulier, il est l'objet d'une attention permanente. L'entretien des bois est un souci particulier dans un musée de ce type.



Cette année, l'ensemble de la collection a été traité afin d'assurer sa parfaite conservation. Le choix a été fait d'un traitement thermique de tous les objets en bois.

Il s'est agi de congeler pendant quelques jours le mobilier à -30°C ce qui permet de tuer l'ensemble des vers et insectes xylophages, ainsi que leurs oeufs. Le tout sans usage de produits toxiques. Les pièces ont ainsi été déménagées en chambre froide, congelées, puis remises en place.

Un gros travail de manutention effectué en quelques jours, avec des objets lourds, fragiles à manipuler dans des locaux aux accès exigüés.

Pendant ce temps, les boiseries du bâtiment, non démontables, étaient traitées avec des fongicides et insecticides spécifiques.



DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE TOURISME

Le contexte touristique est aujourd'hui en pleine mutation. Les nouvelles attentes des professionnels et des visiteurs imposent une montée en compétence des offices du tourisme, tant sur les prestations proposées que sur l'activation de nouveaux outils numériques.

Des évolutions territoriales

Localement, des évolutions importantes sont survenues :

- arrêt fin 2015 du réseau des offices de tourisme en sud Ardèche,
- ouverture en avril 2015 de la Caverne du Pont d'Arc, offrant un potentiel de nouvelle clientèle,
- mise en place de la marque « Émerveillés par l'Ardèche »,
- mouvement des compétences et contours des Communautés de Communes.

Par ailleurs, la loi impose maintenant aux Communautés de Communes d'agir en matière de « Promotion du tourisme ».

Un nouveau cadre commun

Cette nouvelle donne aboutit à la création d'un office de tourisme conjoint à deux Communautés de Communes sous la bannière Cévennes d'Ardèche®, regroupant les deux offices actuels du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes.

Des perspectives se dessinent : nos territoires sont homogènes, nos projets de développement semblables et notre volonté de gagner en professionnalisation commune.

La création d'une société publique locale

Après analyse fine des différents modes de gestion d'un office de tourisme, la Société Publique Locale (SPL) s'est avérée être le mode de gestion le plus adapté à la configuration de notre projet.

En effet, la « société publique locale » (SPL) permet de travailler aisément sur les missions principales d'un office de tourisme mais aussi d'intervenir sur le champ de la production et de la commercialisation ou sur d'autres missions de types événementiels.

Sa souplesse offre aussi la possibilité aux collectivités actionnaires de lui confier d'autres missions telles que la gestion d'équipements touristiques et patrimoniaux (ex. musées) ou l'organisation d'événementiels structurants. Dès lors un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été impulsées en 2016 et ont abouti à la création de la SPL au 1er janvier 2017. Parallèlement, une marque a été déposée, déjà travaillée et appropriée pour identifier la destination : « Cévennes d'Ardèche® ».



Valorisation et de protection des dolmens

Le territoire de l'Ardèche méridionale comporte la plus grande concentration de dolmens de France. Rappelons qu'il s'agit de chambres funéraires érigées il y a 5000 ans. Elles constituent un patrimoine d'une richesse exceptionnelle. Ce patrimoine est malheureusement trop méconnu, notamment des habitants. Très souvent isolés, cachés dans la végétation, sur des terrains privés, ces monuments restent difficiles d'accès. Cet isolement



est propice aux fouilles clandestines entraînant bien trop souvent la perte essentielle d'informations pour les scientifiques, mais aussi la fragilisation ou encore la destruction des monuments. Des associations, des particuliers, des scientifiques et l'administration œuvrent néanmoins à leur protection. Mais les actions, menées principalement par des bénévoles, demeurent souvent ponctuelles et à petite échelle.

Conscientes de l'importance majeure de ce pa-



« SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE » MODE D'EMPLOI

Anne-Sophie Latourre est directrice de la Société Publique Locale (SPL) « Cévennes d'Ardèche ». Elle explique en quoi consiste cette nouvelle structure.



Quel est la particularité d'une SPL ?

Une SPL fonctionne comme une Société Anonyme, avec la particularité d'avoir les Communautés de Communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes comme actionnaires. Les collectivités doivent d'ailleurs effectuer le même contrôle sur la SPL que sur leurs propres services.

Comment fonctionne la SPL Cévennes d'Ardèche ?

Un Conseil d'Administration pilote la SPL. Il est composé de 6 élus de chaque Communauté de Communes et de 6 professionnels représentant l'activité touristique avec voix consultative. Le CA a nommé une Présidente, Monique Doladille et une directrice générale, Anne-Sophie Latourre.

Quels sont les champs du possible de la SPL ?

La SPL gère l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche. Son objet social lui permet d'exercer différentes missions, dans un objectif de développement touristique durable : l'accueil et l'information, la promotion et la communication, l'observation des clientèles, la production et la commercialisation ou encore l'ingénierie et l'animation. Elle peut aussi assurer l'exploitation d'équipements touristiques ou patrimoniaux. La gestion du Musée de la Chataigneraie lui a d'ailleurs été confiée.

Où est-elle localisée et avec combien de salariés travaille-t-elle ?

Le siège de l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche et donc de la SPL, se situe Place Ollier aux Vans. Le Bureau d'information touristique de Joyeuse reste ouvert selon ses horaires habituels, de même que le Musée de la Chataigneraie.

L'ensemble des équipes des deux offices de tourisme et du musée ont été transférées à la nouvelle structure, qui va s'organiser autour d'un pôle communication et promotion (3 salariés), un pôle accueil (4 salariés) et un pôle musée (2 salariés), coordonnés par la directrice.

Et de manière concrète, qu'est-ce qui change au niveau de l'accueil des touristes ?

Depuis le 1er janvier, l'équipe du nouvel office de tourisme fait la promotion de l'ensemble des structures et activités à l'échelle des Cévennes d'Ardèche. L'équipe est à pied d'œuvre pour préparer cette année transitoire et assurer un accueil de qualité grâce à une bonne connaissance du territoire.

Et au niveau des relations avec les professionnels ?

Chacun bénéficie d'une meilleure visibilité qui sera accrue par la refonte de l'ensemble des supports de promotion (site internet, éditions, agendas...). La visibilité n'est cependant qu'un aspect du travail de l'office de tourisme. Des efforts importants vont être faits pour mieux valoriser le territoire en hors saison notamment, commercialiser des séjours ou renouveler les communications. Un important travail de réseau est à conduire avec les professionnels.

Une nouvelle course d'orientation urbaine

Un parcours permanent de course d'orientation urbaine a été aménagé dans Joyeuse par le comité départemental, la commune de Joyeuse et la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie. Il a été lancé le 23 mai au soir avec une course organisée par le Comité départemental de course d'orientation, « La Vendredi o'night ». Elle a réuni 150 participants qui ont arpenté les rues de Joyeuse à la recherche des différentes balises. Un cadre nouveau pour une activité qui se pratique plus généralement en milieu champêtre.

Les cartes pour cette course sont disponibles à l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Beaume-Drobie à Joyeuse avec trois parcours proposés pour tous les niveaux.



trimoine, et qu'il faut sauvegarder cet héritage vieux de plus de 5000 ans, les collectivités concernées, dont plusieurs communes, la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie et le Département de l'Ardèche ainsi que le ministère de la Culture et de la Communication, se sont associés pour mettre sur pieds des sentiers de découverte et une route des dolmens.



Travaillant avec la Cité de la Préhistoire d'Ornac comme partenaire

scientifique, le projet prend forme et permettra dans les mois à venir de mieux faire connaître ce patrimoine remarquable dans une démarche à la fois touristique et culturelle.

Du nouveau pour la taxe de séjour

La Communauté de Communes a mis en place un système informatisé de déclaration et de paiement de la taxe de séjour en ligne pour les hébergeurs touristiques sur <https://paysbeaumedrobie.taxedesejour.fr>. Un système qui facilite les déclarations et le paiement, qui peut maintenant se faire par carte bancaire.



Au 1^{er} janvier votre bibliothèque devient intercommunale

ce qui change ...

- Une carte individuelle est maintenant délivrée au lecteur lors de son abonnement...

Elle lui permet de fréquenter l'ensemble des treize bibliothèques du réseau sur le même abonnement et d'accéder à 60 000 ouvrages...

- Les tarifs...

Ils seront les mêmes dans l'ensemble des bibliothèques de la Communauté de Communes.

- La gestion de la bibliothèque sera entièrement informatisée...

Cela permet d'envoyer par courriel les informations concernant chaque lecteur.

- Un catalogue unique pour l'ensemble des bibliothèques...

Il est accessible en ligne sur internet via un espace privé...

- Les droits de prêt évoluent...

Le lecteur peut emprunter jusqu'à 5 documents imprimés par personne pour 3 semaines...

... et ce qui ne change pas

- Vos bibliothécaires préférées...
- Les horaires de votre bibliothèque...
- Vos habitudes et celles de la bibliothèque...
- Votre plaisir de lire et notre plaisir de vous aider à le satisfaire.

Un site internet pour les bibliothèques

bibliotheques.pays-beaumedrobie.com

LIRE EN PAYS BEAUME-DROBIE

Depuis janvier 2017, les bibliothèques du Pays Beaume-Drobie sont constituées en réseau intercommunal. François Coulange, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la culture, explique ce qu'il en est.



En quoi consiste cette mise en réseau ?

Il s'agit de faire travailler les bibliothèques ensemble. La première étape a été de doter d'un outils informatique professionnel commun appelé SIGB (Système Informatisé de Gestion de Bibliothèque). Si de prime abord, cette informatisation peut paraître lourde pour des petites bibliothèques, elle fait au final gagner du temps et permet d'offrir de nouveaux services aux lecteurs.

Au-delà de l'informatisation, quelle nouveauté pour les bibliothécaires ?

Les bibliothécaires bénévoles assurent un service important, avec un engagement et une qualité remarquables. Créer un réseau implique pour ces personnes de changer d'habitudes, mais c'est aussi la possibilité de partager, d'échanger, de travailler en commun et de s'appuyer sur un service professionnel de proximité.

Pour le lecteur, cela change quoi ?

Chaque bibliothèque existante est conservée et garde les services qu'elle proposait. Mais le fait de travailler ensemble permet d'en offrir d'autres aux lecteurs, principalement liés à l'usage du numérique en bibliothèques.

Et de manière concrète et immédiate ?

Une carte unique permet aux lecteurs d'avoir accès à l'ensemble des treize bibliothèques pour le prix d'un seul abonnement, à un tarif intercommunal unifié. Une carte de lecteur unique lui est d'ail-

leurs délivrée.

Pour emprunter un livre ailleurs que dans sa bibliothèque, il faut encore se déplacer ?

Oui, pour l'année qui vient, le lecteur devra se déplacer pour aller chercher et rendre le livre dans la bibliothèque où il se trouve. Ensuite, à compter de 2018, il pourra se le faire livrer dans la bibliothèque de son choix.

Mais cette « mise en réseau est aussi synonyme de services supplémentaires ?

À ce jour près de 60 000 ouvrages sont disponibles dans les bibliothèques du Pays Beaume-Drobie, dans des genres très variés... L'informatisation permet justement au lecteur de consulter le catalogue de l'ensemble de ces ouvrages depuis chez lui par internet (sur bibliotheques.pays-beaume-drobie.com)

Dès 2017, c'est la Communauté de Communes qui va prendre en charge l'achat des livres à la place des communes. Pour autant, chaque comité de lecture local pourra continuer à sélectionner les ouvrages qu'il souhaite acquérir. Les choix étant maintenant discutés à l'échelle intercommunale, on peut toutefois s'attendre à moins de doublons dans les achats et à une plus grande diversité des fonds. À l'avenir, les animations se feront sans doute de plus en plus à l'échelle intercommunale.

Mais l'essentiel est de bien comprendre qu'avec la mise en réseau des bibliothèques, et avec le soutien des fonds de la BDP de l'Ardèche, le service se rapproche largement de celui qui peut être apporté en milieu urbain.



Les bénévoles en formation

Les bibliothèques sont gérées par une soixantaine de bénévoles qui assurent un travail dévoué et de qualité au service des lecteurs. Sans eux, les bibliothèques n'existeraient pas.

Ils ont reçu une formation spécifique à l'utilisation du logiciel mis en place dans les bibliothèques, ainsi qu'une formation de base en informatique pour ceux qui en avaient besoin. Au total 38 ont suivi une formation spécifique qui s'est déroulée à Joyeuse afin de leur présenter les principales fonctionnalités du logiciel.



SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL

La Communauté de Communes a décidé d'agir en matière culturelle à partir du 1er janvier 2016, le conseil communautaire fixant trois axes de travail : la lecture publique, l'éducation artistique et culturelles, et le soutien aux acteurs culturels du territoire.

L'année 2016 a été consacrée à de nombreuses rencontres et temps de réflexion pour définir les modalités concrètes du troisième volet, le soutien aux acteurs et aux manifestations culturelles du Pays Beaume-Drobie. Un règlement d'intervention a été approuvé lors de la commission culture du 28 novembre puis au conseil communautaire du 13 décembre 2016. Ce règlement prévoit deux axes d'accompagnement.



Une aide aux acteurs culturels...

Le premier concerne les structures culturelles elles-mêmes et vise à asseoir leur développement dans la durée au travers de conventions d'objectifs d'une durée de trois ans, potentiellement aussi signées par l'État, le Département ou la Région par exemple. Sont ici pris en compte les projets de professionnalisation, d'émergence ou de restructuration du projet associatif, de médiation culturelle par exemple.

... et aux manifestations culturelles

Le second volet concerne les aides aux manifestations culturelle ponctuelles ou récurrentes (festivals) à condition qu'elles remplissent des conditions précises de localisation (sur le Pays Beaume-Drobie), de qualité culturelle (entre autre par le choix de la programmation...) et de rayonnement intercommunal (par le public visé, par les lieux de programmation par exemple). Les demandes seront à déposer auprès de la Communauté de Communes et seront examinées par la commission culture puis validées par le conseil communautaire.

Renseignements : Franck Brechon, chargé de mission culture, culture@pays-beaumedrobie.com, 04 82 11 00 06.

Découvrir les arts...

Dans le cadre de la convention d'éducation artistique et culturelle, des actions ont eu lieu avec les enfants des écoles de Lablachère, Rocles, Vernon, Dompnac, Beaumont, Payzac, Chandolas, Joyeuse et Valgorge, mais aussi avec le collège de la Beaume, les EHPAD de Labachère et Valgorge, ou le service jeunesse intercommunal.



Les jeunes et moins jeunes ont ainsi pu s'initier à la pratique du cirque, de la danse contemporaine, de l'écriture, du théâtre, de la photo et de la vidéo en compagnie d'artistes de grande qualité.

La convention EAC bien lancée

La convention d'Éducation Artistique et Culturelle du Pays Beaume-Drobie a été signée le 28 octobre 2016 par l'État, le Département et la Communauté. Dans ce cadre, un budget de 40 000 € par an pendant trois ans sera affecté au financement d'actions culturelles auprès des divers publics du territoire : école, maison de retraite, associations, centres sociaux, bibliothèques...



Considéré par l'État comme territoire défavorisé en matière culturelle, cette aide vise à permettre à tous d'accéder à la pratique et à la création artistique au travers d'interventions d'artistes de grande qualité dans tous les domaines d'expression.

La Communauté de Communes est la coordinatrice des actions engagées et s'assure de leur suivi, comme de leur cohérence d'ensemble avec les objectifs assignés par la convention.

A l'occasion de la signature de la convention, Nicolas Longshow, jongleur, est d'ailleurs venu apporter une note à la fois festive et artistique aux discours protocolaires.



Associant systématiquement ateliers de découverte et représentation, le plus souvent dans le cadre d'une résidence de création qui permet des contacts renforcés avec les artistes, ces activités ont concerné près de 400 personnes sur l'année écoulée.

Pour 2017, de nouveaux projets sont en gestation sur des thématiques fédératrices comme le cirque par exemple. À découvrir au fil des mois jusqu'en décembre.



DEUX VISITES MINISTÉRIELLES EN PAYS BEAUME-DROBIE



Le 28 juin 2016, Martine Pinville, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale, était en visite en Ardèche. A cette occasion, elle a visité la pépinière des Métiers d'art « Pépité Art » à Chandolas et a participé à une table ronde sur les métiers d'art en Ardèche. Le projet d'un pôle innovation dédié aux métiers d'art de Ardèche méridionale a été évoqué.



Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable était en Pays Beaume-Drobie le 22 Juillet 2016.

Une journée qui a débuté à Rosières par un échange, avec les maires et Présidents de Communautés de Communes du secteur qui a permis d'aborder des questions relatives à l'urbanisme et au logement. La journée s'est poursuivie à Beaumont avec la visite de l'éco-hameau « les Bogues du Blat ». Innovant sur le plan architectural cet éco-hameau a permis d'attirer de nouveaux habitants et de pérenniser ainsi l'école. Trois maisons sont occupées et trois autres viennent d'être achevées.

DU NOUVEAU À LA PERLE D'EAU

Espace ludique et de bien-être, la piscine couverte de l'Ardèche Méridionale la Perle d'Eau est ouverte toute l'année, du lundi au dimanche. Elle offre deux bassins : l'un sportif de 25 mètres à 28 C avec 2 lignes d'eau à disposition du public nageur et l'autre ludique à 30 C avec son bain à remous, ses nages à contre-courant et ses jets hydro-massants. La pataugeoire accueille les tous petits jusqu'à 6 ans et propose son toboggan arc-en-ciel pour leurs premières glissades. Une salle à l'étage est mise à disposition pour un goûter, un pique-nique ou tout simplement se reposer et lire.

En période estivale, sous la bienveillance des montagnes ardéchoises, l'espace extérieur permet de profiter d'un moment de détente et de loisir dans un cadre privilégié.

Les massages bien-être et l'espace forme

La Perle d'Eau prend soin de vous ! L'Espace Forme accueille les adultes dans une ambiance paisible et conviviale. Sauna, Hammam et Jacuzzi vous guident vers la détente. Des massages bien-être sont également proposés. Qu'ils soient californiens, énergétiques, jambes légères, papillon ou encore en forfait gommage enveloppement et massages, vous trouverez forcément celui qui vous conviendra !

De Septembre à Juin, les activités s'adaptent à chaque besoin : se maintenir en forme grâce à l'aquafitness (aquagym douce, tonique, à thème, aquabike), apprentissage de la natation dès 4 ans, découverte du milieu aquatique en famille (bébés nageurs et jardin aquatique), préparer l'arrivée de bébé dans le cadre des séances

prénatales, retrouver aisance et confiance dans l'eau (aquacool), cours particuliers de natation (adulte et enfant) ...

De plus, des associations de natation, de plongée, de kayak et de water-polo proposent leurs cours tout au long de la semaine.

Renseignements

04 75 36 38 80, www.piscine-laperledeau.com

Facebook « Piscine La Perle d'Eau ».

